

■ **Décision n° 2023-672**
Domaine et Patrimoine

Le maire de Creil,
Pôle Vie de la Cité
Direction des affaires générales et de la réglementation

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 060-216001743-20231116-DCRG231116005-AU

SLOW

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil, fait appel à l'association « Obron.Prod » dans le cadre du Marché de Noël pour une animation musicale, qui se déroulera le 3 décembre 2023, de 14h à 16h (temps d'installation compris).

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'association « Obron.Prod », représenté par son président, Julien Weishaupt, pour la réalisation de la prestation susvisée.

Article 2 : de verser ladite compagnie le montant de la prestation fixée à 800 € TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus CA/33/611 à cet effet sur le budget de la Ville

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 9 novembre 2023

Date de notification : 16/11/2023

Date de publication numérique site de la Ville : 13/12/23